

# « L'évaluation des risques juridiques et financiers est essentielle dans notre méthode de travail. »



ENTRETIEN AVEC  
**Nicolas Herzog**  
Associé, H<sub>2</sub>O

**Après plusieurs années passées au sein de cabinets d'affaires, vous avez décidé de fonder votre propre structure, H2O Avocats. Quelles motivations vous ont poussé à prendre votre indépendance en 2017 ?**

J'ai toujours été attiré par l'entrepreneuriat et par la diversité des challenges que cela suppose. Il n'était néanmoins pas question pour moi de quitter le métier d'avocat qui me passionne. La création du cabinet H2O Avocats est donc apparue comme une évidence afin de vivre pleinement une aventure entrepreneuriale, tout en continuant à exercer le métier d'avocat. Les membres historiques de l'équipe, Sandra Benabou, Isabelle Vedrines et Alan Mar n'ont eu aucune hésitation à sauter le pas. Avec un recul de quelques mois, l'excitation est intacte. Nos clients, avec qui nous entretenons une solide relation de confiance nous soutiennent. Notre objectif est clairement de fournir à nos clients un service bénéficiant d'un ratio réactivité/qualité/prix parmi les meilleurs du marché. Nous avons par ailleurs de nombreuses idées de développement, reste à trouver le temps pour les mettre en œuvre !

**Quels sont les avantages de votre positionnement original, entre le droit des assurances et l'IT ?**

Ce positionnement qui peut sembler original, s'explique par la multitude des sujets contentieux adossés à des problématiques numériques et/ou IT auxquels les assureurs sont confrontés via leurs assurés. Il existe très peu de cabinets sur le marché qui disposent de cette double expertise. Celle-ci nous permet d'appréhender non seulement les problématiques propres au droit du numérique (projets IT, perte, fuite et cryptage de données, contrefaçon et plus généralement responsabilité des

prestataires de services informatiques et éditeurs de logiciels...), mais également celles propres au droit des assurances (exclusions et déchéances de garantie, application de la garantie dans le temps...).

**Quels sont les autres spécificités et domaines de compétence du cabinet ?**

Notre cabinet est spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et en droit commercial. Nous assistons une clientèle constituée d'opérateurs de télécommunication, de prestataires de services informatiques, d'éditeurs de logiciels, d'industriels et d'organismes représentatifs de professions réglementées tant en conseil, qu'en matière de contentieux. Nous avons participé à de nombreux projets de transformation digitale de professions réglementées (ie : mise en œuvre de plateforme d'échanges électroniques sécurisés) en négociant les contrats de licence, d'intégration, d'hébergement et de maintenance. Nos clients nous sollicitent également en matière de contrefaçon et d'audit de logiciels, et pour ce qui concerne le contentieux commercial, cela recouvre notamment les problématiques de concurrence déloyale, de rupture de relation commerciale établie,...

**Les cyber-risques cristallisent de nombreuses craintes. Comment un avocat peut-il intervenir pour rassurer ses clients en la matière ?**

Nous vivons dans une société où les activités humaines se numérisent massivement. Ces activités s'exercent sur un véritable « continent » immatériel qui a émergé auprès des entreprises et du grand public à la fin des années 1990 : le cyberspace. Dans ce contexte, l'activité d'une entreprise qui subit un sinistre cyber est susceptible d'être

gravement affectée (exemples : Extorsion par un logiciel de cryptage de type ransomware, atteinte à la sécurité des données, usurpation d'identité, attaque par déni de service, panne de système...). Dans cet environnement où le risque 0 n'existe pas, l'avocat a un rôle essentiel en matière de :

- Prévention et d'anticipation des risques en négociant des contrats adéquats ;
  - Gestion de crise afin de préserver les droits des parties prenantes à un incident ;
  - Et naturellement en droit de la responsabilité afin de gérer les conséquences préjudiciables d'un sinistre.
- Dans le cyberspace, comme sur tous les terrains où les activités humaines s'expriment, l'avocat a vocation à rassurer ses clients grâce à son expérience de la gestion des risques que ce soit en conseil ou en contentieux.

**L'évaluation des risques inhérents à chaque dossier est centrale dans votre méthode de travail. Quels sont les avantages d'un tel procédé pour vos clients ?**

Effectivement, l'évaluation des risques juridiques et financiers est essentielle dans notre méthode de travail. C'est d'ailleurs, à mon sens, l'une de nos principales valeurs ajoutées. Nous fournissons systématiquement à nos clients une analyse objective des aléas, des chances de succès et des coûts de leur dossier. Cette analyse nous permet d'anticiper les difficultés et de proposer à nos clients des solutions pour les contourner. Cette méthode présente l'avantage de permettre à nos clients de prendre des décisions éclairées conformes aux objectifs de gestion qu'ils recherchent. Bref, l'essentiel pour nous être d'être force de propositions et surtout de solutions pour nos clients. ●